RÈGLEMENT
DE LA COUPE RÉGIONALE AJF

du 23 janvier 2023

AJF-REG-CoupeRégionaleAJF-AD_20230123

Préambule : le nom "Coupe Régionale AJF" peut être complété, le cas échéant, avec le nom d'un sponsor.

Article 1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Catégories

L'Association Jurassienne de Football (AJF), d'entente avec l'Association de Football Berne / Jura (AFBJ), organise chaque année la Coupe Régionale AJF pour les catégories suivantes :

- Actifs 2ème à 5ème ligue et Juniors A et B (catégorie la plus haute)
- Actives 2ème à 4ème ligue
- Juniors A, B, C, D (excepté les Juniors C, catégorie la plus haute)
- Juniores filles FF-19 et FF-15
- Seniors 30+

Seules les équipes participant au championnat peuvent y prendre part.

Par mesure de simplification les termes désignant les personnes sont formulés au masculin. Cette dénomination concerne aussi bien les femmes que les hommes.

1.2 Dates

Pour toutes les catégories, les dates des tours, jusqu'à la finale, sont définis par l'AJF. Les matchs doivent se jouer à la date officielle selon convocation de l'AJF.

Si le tour de la Coupe Jurassienne est fixé un mercredi, alors le mardi, le mercredi et le jeudi sont considérés comme les dates officielles. Le club recevant fixe le match.

Un match ne peut pas être reporté à une date ultérieure, il peut toutefois être avancé. Dans ce cas, la nouvelle date doit être définie avec le consentement du responsable de la Coupe, de l'adversaire et de l'arbitre prévu selon sa disponibilité.

Un match renvoyé pour conditions météorologiques doit obligatoirement se jouer la semaine suivante.

1.3 Finances

La finance d'inscription à la Coupe Régionale AJF est fixée par le Comité Central de l'AJF.

Lors du tour qualificatif, chaque club supporte ses propres frais, les recettes étant acquises au club jouant à domicile. Par contre, chaque club paie sa part de frais d'arbitrage.

Pour les matchs à élimination directe, les frais d'arbitrage, de terrain et d'éclairage sont à la charge du club recevant. Le club visiteur supporte ses frais de déplacement.

Pour les finales, les frais d'arbitrage sont à la charge de l'AJF.

1.4 Organisation de la compétition

Participation
Pour les actifs, actives et seniors, la participation à la Coupe Jurassienne n'est pas obligatoire, les clubs doivent annoncer leur intention d'y prendre part, par écrit à l'AJF, au plus tard jusqu'au 10 juin.

Pour les équipes juniors, toutes celles inscrites pour les championnats régionaux sont automatiquement retenues en Coupe Régionale AJF. Si une équipe désire se désister, le club doit l'annoncer, par écrit à l'AJF, au plus tard jusqu'au 10 juin. Passé ce délai, le club sera amendé conformément au Règlement en vigueur.
Les équipes inscrites pour les championnats juniors dans chaque catégorie la plus haute (juniors A, B et C) ne sont pas admises à participer à la Coupe Régionale AJF.

Formules
La compétition est organisée selon la **formule élimination directe** ou avec un tour qualificatif selon la **formule championnat**.
La décision sur le mode de la compétition est prise lors de l'Assemblée des délégués, pour les seniors lors de l'Assemblée bisannuelle des délégués seniors.

Avantage du terrain
Lors des matchs à élimination directe, l'équipe de catégorie inférieure a l'avantage du terrain pour autant que le club soit équipé d'un terrain avec éclairage (match en nocturne).

Equipes d'un même club
Les équipes provenant d'un même club s'affronteront dès les ¼ de finales par tirage au sort dirigé.

Impraticabilité du terrain
Si le terrain désigné par le tirage au sort est impraticable, le match peut être fixé sur le terrain de l'adversaire (décision du Département Football de Base, du Comité de Jeu de l'AJF ou du Service de piquet). Cette dernière doit intervenir au plus tard à 12h00 le jour du match.

Nombre de remplaçants
Pour toutes les catégories citées sous l'article 1.1, tous les joueurs figurant sur la carte de match peuvent être alignés. La règle du changement libre est appliquée.

Tirages au sort
Tous les tirages au sort incombent au Département Football de Base de l'AJF, ou par délégation au Comité de Jeu de l'AJF. Il établit les calendriers, les communique aux clubs et les fait introduire dans Clubcorner. Des équipes peuvent être repêchées pour compléter les équipes qualifiées.

Match nul après la durée réglementaire de jeu
Pour les matchs à élimination directe, si le résultat est nul après la durée réglementaire de jeu, il n'y aura pas de prolongation. Le vainqueur (l'équipe qui continue la compétition) sera désigné dans toutes les catégories par les tirs aux buts (5 par équipe) selon le principe de la mort subite (Lois du Jeu, loi 10, point 3).

1.4.1 Formule championnat

Les groupes sont composés de 3 à 5 équipes.
Pour l'établissement des classements et repêchages, les critères suivants sont appliqués :

a) quotient points b) quotient points fair-play c) quotient-différence de buts
d) quotient-buts marqués e) tirage au sort.

1.4.2 Formule élimination directe

Le nombre de tours que comporte la formule par élimination directe, dans toutes les catégories, est fonction du nombre d'équipes inscrites. Il sera ajusté au travers de matchs de barrage définis lors du tirage au sort principal.

Pour le deuxième tour, si le nombre de 8, 16 ou 32 équipes n'est pas atteint, les meilleurs (viennent-ensuite) seront qualifiés selon les critères suivants :

a) points b) points fair-play c) différence de buts d) buts marqués e) tirage au sort.

1.5 Journée des finales de la Coupe Régionale AJF

Pour toutes les catégories, les vainqueurs de la Coupe Régionale AJF sont désignés lors des journées des finales. Les exigences et l'indemnisation fixées au club organisateur sont réglées par des directives ad hoc.

L'organisation des finales est attribuée selon le système de postulation. Les clubs au bénéfice d'un anniversaire sont prioritaires en cas de postulation.

Pour disputer la finale, un joueur doit avoir joué au moins la moitié des matches (arrondi à l'unité inférieure) avec l'équipe participant à la finale ou provenir d'une équipe de catégorie inférieure. Exception à cette règle : les équipes premières de club.

Pour la finale, le cahier des charges / directives pour l'organisation des finales de la Coupe Jurassienne fait foi.

Chaque vainqueur de catégorie reçoit une Coupe qui reste en sa possession. Un souvenir est également remis au perdant.

1.6 Qualification 1er tour Coupe Suisse

Le vainqueur de la Coupe Régionale AJF Seniors 30+ est qualifié pour le premier tour de la Coupe Suisse des Seniors 30+.

1.7 Qualification Finales Romandes

Les équipes juniors vainqueurs de la Coupe Régionale AJF (A / B / C / FF-15 / FF-19) doivent obligatoirement participer aux Finales Romandes.

1.8 Arbitres

Pour tous les matchs de Coupe Régionale AJF, les arbitres sont désignés par le convocateur des arbitres et convoqués en même temps que les matchs par le système de convocation centralisé du secrétariat AFBJ (Clubcorner).

1.9 Réclamations, protêts, forfaits, punitions

Pour tout ce qui concerne le domaine des sanctions (protêts, oppositions, recours), les dispositions détaillées du Règlement sur la procédure contentieuse de la Ligue Amateur sont applicables. Les amendes sont fixées dans le Règlement des amendes et dans la Directive des taxes de l'AFBJ.

Si un club déclare forfait, l'adversaire peut faire valoir une demande d'indemnité fixée par le Comité Central de l'AJF. De plus, une amende sera infligée au club fautif.

Les cas en rapport avec une punition sont tranchés par la Commission Disciplinaire de l'AFBJ sur la base du Règlement des amendes et de la Directive des taxes de l'AFBJ.

Le contrôle des punitions se fait conjointement avec le Comité de Jeu de l'AFBJ.

Les décisions du Département de Football de Base de l'AJF peuvent être contestées auprès du Comité de Jeu de l'AFBJ de la Section Ligue Amateur de l'ASF. Celle-ci tranche définitivement.

Article 2 DISPOSITIONS FINALES

Pour autant que le présent Règlement n'en dispose pas autrement, les prescriptions du Règlement de jeu et les Statuts de l'ASF sont applicables.

Tous les cas non prévus dans le présent Règlement seront traités par le Comité Central de l'AJF.

Le présent Règlement a été adopté à l'Assemblée des Délégués de l'AJF du 23.01.2023.

Il entre en vigueur le 1er juillet 2023, avec le début des matchs de la Coupe Régionale AJF 2023/2024

Delémont, le 23 janvier 2023

Au nom de
l'Association Jurassienne de Football

Le président : Jacky Borruat
La secrétaire : Delphine Donzé